MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
SECRETARIAT GENERAL – SIEP – BIMO
ANTENNE IMMOBILIERE INTERREGIONALE
14 RUE DU MARECHAL JUIN
67 000 STRASBOURG

14 RUE DROUAS – 54 200 TOUL

CREATION DE LA MAISON DE L'ETAT A TOUL



CCTP - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

INDICE B

LOT 04 – FACADES

PHASE PRO

28/09/2026

Carré d'architecte
Architecte, mandataire
4, Rue du Noyer – 67 000 STRASBOURG
agence@carreda.fr
✆ 03 69 74 81 79

VERDI Bâtiment Est
Bureau d'études
59, Rue Jean Jaurès - 88 000 EPINAL
batimentest@verdi.fr
✆ 03 72 54 03 32

FICHE D'AUTOCONTROLE

La fiche d'autocontrôle est un document utilisé dans le cadre de la démarche qualité au sein groupe VERDI Ingénierie.

Cette fiche a été créée dans le souci de satisfaire en permanence le Maître d'Ouvrage.

Elle constitue un gage de qualité indiquant que le document remis au Maître d'Ouvrage a été revu et approuvé et a fait l'objet d'une approbation.

A sa création, le document porte l'indice " A ", s'il doit faire l'objet de modifications, celles-ci seront notées dans le tableau des modifications ci-dessous avec l'évolution de l'indice et de la date de modification.

APPROBATION DU DOCUMENT

Rédacteur		Contrôle		Approbation	
Fonction :	Cheffe de projet	Fonction :		Fonction :	
Nom :	S.BERNARD	Nom :		Nom :	
Date :	21/05/2026	Date :		Date :	
Visa :		Visa :		Visa :	

TABLEAU DES MODIFICATIONS

Indice	Date de création ou modification	Nature des modifications	Pages
A	18/09/2026	Première diffusion	Toutes
B	28/09/2026	Màj Suite remarques MOA	

SOMMAIRE

LOT 04 – FACADES 1
04.01. Généralités Communes 4
04.02. Généralités particulières 4
04.02.01. Réglementation 4
04.02.02. Stockage 4
04.02.03. Echantillons 4
04.02.04. Matériaux employés 4
04.02.05. Avis Techniques et Documents Techniques d'Application 5
04.02.06. Teinte des couches 6
04.02.07. Enduit 6
04.03. Description des travaux 6
04.03.01. PREPARATION 6
04.03.02. NETTOYAGE ET REPARATION 7
04.03.03. RAVALEMENT 9

04.01. GENERALITES COMMUNES

Les généralités communes applicables au présent projet sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Communes joint au présent dossier de consultation des entreprises et font partie intégrante du présent CCTP.

Les entrepreneurs prendront connaissance de ces clauses communes afin de prévoir dans leur offre tous les frais inhérents.

04.02. GENERALITES PARTICULIERES

04.02.01. REGLEMENTATION

Tous les ouvrages devront être réalisés conformément à tous règlements, normes et DTU en vigueur.

En cas de modification ou de changement des textes en cours des travaux, les nouvelles normes seront appliquées après avis du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci avant, et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent lot ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

04.02.02. STOCKAGE

L'entrepreneur devra assurer le stockage de l'ensemble des matériaux dans des conditions conformes aux prescriptions des fabricants.

Les liants hydrauliques et enduits en sacs seront stockés dans un local fermé, sur palettes, à l'abri de l'humidité, du gel et des sources de chaleur.

Tout produit dont la date limite d'utilisation est dépassée ou dont l'emballage est altéré sera refusé et évacué du chantier aux frais de l'entreprise.

04.02.03. ECHANTILLONS

L'entrepreneur prépare à ses frais, et sur indication du Maître d'Œuvre, des surfaces témoins pour permettre d'apprécier les teintes définitives.

Le ton de ces surfaces témoins est identique à celui des échantillons choisis.

04.02.04. MATERIAUX EMPLOYES

Toutes les peintures et enduit utilisés seront conformes aux normes de toxicité, et feront l'objet d'une fiche technique.

L'entrepreneur est autorisé à employer des peintures nouvelles, toutefois ces dernières devront être garanties solides et lavables

Lorsque les fabricants auront fixé les règles d'emploi pour des produits de leur fabrication, ces règles devront être observées rigoureusement, toute peinture entrant dans la composition d'un système seront en provenance du même fabricant

Tous les matériaux arrivant sur le chantier seront livrés dans les emballages et récipients d'origines, les étiquettes opposées sur chaque récipients doivent permettre de trouver :

- le nom et l'adresse du fournisseur
- nom et adresse de l'usine de fabrication
- la dénomination commerciale du produit
- la date de fabrication et la date limite d'emploi exprimées de façon claire
- le numéro d'identification du lot de fabrication
- masse nette et volume du produit

Le Maître d'Œuvre pourra vérifier l'authenticité des indications portées sur les étiquettes et se réserver le droit de s'assurer de la qualité des matériaux, de faire surveiller l'atelier et les dépôts de peinture.

Des prélèvements pourront être effectués en cours d'exécution, à l'atelier et dans les véhicules de l'entreprise.

Les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur, en cas de fraude le marché pourra être résilié d'office sans aucune indemnité.

04.02.05. AVIS TECHNIQUES ET DOCUMENTS TECHNIQUES D'APPLICATION

L'ensemble des produits et systèmes mis en œuvre dans le cadre du présent lot devra bénéficier d'un Avis Technique (ATec) délivré par le CSTB ou d'un Document Technique d'Application (DTA), en cours de validité à la date de réalisation des travaux.

L'entrepreneur est tenu de vérifier, préalablement à tout approvisionnement, que les documents techniques des produits qu'il envisage de mettre en œuvre sont valides et applicables aux conditions d'emploi du chantier (nature du support, exposition, hauteur de bâtiment, zone climatique et pluviométrique).

Pour les systèmes d'imperméabilité de façade, les produits devront impérativement être classés selon les critères définis dans leur ATec/DTA, notamment en ce qui concerne :

- la fissuration admissible du support (class. I, II ou III),
- l'exposition au vent et à la pluie (zone I à IV selon la réglementation en vigueur),
- la compatibilité avec le support existant constatée lors du diagnostic préalable.

En l'absence d'ATec ou de DTA valide, l'emploi d'un produit ou système pourra être envisagé uniquement sur la base d'un Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) ou d'un Pass'Innovation, soumis à l'accord préalable et écrit du maître d'œuvre.

L'entrepreneur devra fournir, avant le démarrage des travaux, les documents suivants :

- copie de l'ATec ou du DTA en cours de validité,
- fiches techniques et fiches de données de sécurité (FDS) des produits,
- certificats de qualification des applicateurs si requis par l'ATec.

Tout produit mis en œuvre sans justificatif valable pourra être refusé par le maître d'œuvre. Les frais de dépose, de remplacement et de remise en état seront alors intégralement à la charge de l'entrepreneur, sans recours possible contre le maître d'ouvrage.

04.02.06. TEINTE DES COUCHES

Toutes les couches de peinture seront de teintes différentes, la peinture de chaque couche devra être correctement croisée.

La teinte de la dernière couche sera choisie et échantillonnée à la demande du Maître d'Ouvrage.

Les tentures à fournir seront choisies et échantillonnées à la demande du Maître d'Ouvrage.

04.02.07. ENDUIT

Le dosage de liant pour l'exécution des enduits est donné par M3 de sable sec, pour le dosage à la réalisation l'entrepreneur devra se conformer à l'annexe 1 du DTU 26.1 et augmenter le volume de sable en fonction de son degré d'humidité.

Lorsque l'épaisseur de l'enduit de redressement (corps d'enduit) dépasse 3 cm l'entrepreneur devra prévoir une armature de renfort, cette épaisseur ne devra jamais dépasser 5 cm.

La planimétrie de l'enduit mesurée par la flèche prise sous une régle de 2 m ne devra pas dépasser 1 cm.

Les sables doivent appartenir à la classe granulaire 0.05/5, ils ne doivent pas renfermer plus de 10% en poids de grains fin passés au tamis de 0.2 mm.

Les granulats seront conformes à la norme NF P 18.301, de types naturels alluvionnaires roulés, ils seront propres, exempts de matière organique, argile ou poussière.

Les sables devront assurer la microrugosité du mortier de surface, le revêtement de devant pas être friable (suivant norme NFP 18.576).

04.03. DESCRIPTION DES TRAVAUX

A noter la présence de pipistrelles au niveau des façades.

L'entreprise devra prendre en compte toutes les dispositions nécessaires selon les différents rapports établis par le bureau d'études « L'atelier des territoires » joint au présent dossier de consultation.

04.03.01. PREPARATION

04.03.01.01. Installation de sécurité et d'accès

L'entreprise devra prévoir toutes les installations de sécurité et d'accès qu'elle juge nécessaire à la réalisation des prestations du présent lot (harnais, protection mécanique ou autres).

L'entreprise devra toutes les installations d'accès à la zone de chantier (échafaudage, nacelle etc.…).

Nota : pour les interventions en toiture, les accès et installations de sécurité collectives ainsi qu'un monte matériaux seront prévus par le lot 03 – Etanchéité.

Localisation : **Pour les travaux sur les façades du bâtiment.**

04.03.01.02. Préparation de façades avant ravalement

Exécution de travaux de préparation des supports existants nécessaires avant nettoyage et ravalement des façades, comprenant :

- protection des ouvrages existants ;
- dépose de tous éléments et revêtements de façades ne permettant pas une bonne adhérence ;
- piquage des supports défectueux après vérification au préalable de l'adhérence du revêtement existant des supports par l'entreprise par sondage de toute la surface afin de repérer les parties sonnant creux, rebouchage dans le cas d'épaufrures ou désaffleurement d'épaisseur supérieure à 5 mm, évacuations des gravois ;
- nettoyage par brossage, grattage, ponçage, lavage pour éliminer toutes impuretés ;
- traitement de l'ensemble des armatures oxydées, dégarnissage, brossage, application d'un anti rouille, rebouchage au mortier ;
- traitement des fissures existantes.

Localisation : Pour les soubassements des façades du bâtiment.
Pour les cheminées maçonnées en toiture.
Pour nez de dalle en périphérie et sous face de l'édicule d'entrée.
Pour supports muret
s en béton des murs d'enceinte sur toute la périphérie.

04.03.01.03. Décrépissage

L'entreprise doit l'exécution des travaux de décrépissage comprenant :

- Décrépissage à l'engin pneumatique et/ou manuel,
- Dégarnissage des joints sur 3 cm de profondeur, brossage,
- Piquage des supports défectueux,
- Evacuation des gravats en décharge appropriée.

Compris nettoyage par hydrogommage basse pression, brossage manuel, en vue d'enlever toutes les impuretés sans détérioration du parement, uni, mouluré ou sculpté.

Localisation : Pour les cheminées maçonnées en toiture.

04.03.02. NETTOYAGE ET REPARATION

04.03.02.01. Réfection des bétons et des maçonneries

La prestation comprend la réfection des bétons non adhérents ou des bétons aux aciers apparents ou la reprise des maçonneries, comprenant :

- Le dégagement des bétons non adhérents aux armatures, jusqu'au béton sain et le brossage soigné des armatures mises à nu.
- La passivation des aciers rendus apparents.
- Le rebouchage au mortier de réparation, sans retrait, pour reconstitution des ouvrages.
- Le couturage des fissures existantes par mise en œuvre d'agrafe en inox, compris toutes sujétions de mise en œuvre
- Finition identique à l'existant.

La prestation comprend également les reprises de béton au pourtour des ouvertures créées, des démolitions et des sciages réalisés.

Localisation : **Pour façades, murs d'enceinte compris support béton, édicule d'entrée et poteaux préfabriqués.**

04.03.02.02. Nettoyage des façades

Exécution de travaux de nettoyage de façade en béton préfabriqué désactivé par hydrogommage à basse pression par lavage de mélange d'eau et d'abrasifs, en vue d'enlever toutes les impuretés et toutes traces de peinture des façades sans détérioration du parement, uni, mouluré ou sculpté, comprenant :

- protections des ouvrages existants conservés en façade ;
- installation de lavage ;
- dépoussiérage préalable par aspirateur ou brossage manuel ;
- enlèvement de toutes traces de peinture par décapant chimique approprié, le cas échéant ;
- adaptation de la pression, du type d'abrasif et du débit d'eau pour ajuster l'intensité à la sensibilité du béton désactivé ;
- l'aspect final devra être exempt de toutes salissures, concrétions, moustaches, etc ...afin de redonner au parement son aspect d'origine. Les parties fortement encrassées pourront faire l'objet d'un nettoyage à l'aide d'une eau acidulée, d'un biocide ou de produit approprié à employer avec un neutralisant, compris brossage et rinçage abondant. Le produit employé devra être compatible avec le parement, un essai est à réaliser pour accord du Maître d'œuvre ;
- les prestations seront effectuées avec un maximum de précautions pour préserver les modénatures des façades. Elles ne présenteront pas d'action abrasive et respecteront l'épiderme des parements ;
- il conviendra de réaliser une surface test, pour accord du Maître d'Oeuvre, servant de critère à l'obligation de résultat ;
- fourniture d'eau compris dans la prestation ;
- récupération des eaux de lavage en partie basse des façades par caniveau pvc et rejet à l'égout, filtration des impuretés solides
- évacuation à la décharge des impuretés solides ;

- sondage systématique de l'ensemble des surfaces traités afin de détecter les zones sonnant le creux, mal adhérentes ou peu résistantes, élimination de toutes parties défectueuses en vue de la reconstitution, élimination et méthode de reconstitution à déterminer avec le Maître d'Oeuvre.

Localisation : **Pour façades, murs d'enceinte compris support béton, édicule d'entrée et poteaux préfabriqués.**

04.03.02.03. Restauration de joints

Fourniture et pose de profilés souples en caoutchouc nitrile pour la réfection des joints entre panneaux préfabriqués, comprenant :

- Protection et mise en sécurité
- Nettoyage et préparation
- Application d'un primaire d'accrochage ou colle néopréne en fond de rainure
- Mise en œuvre par insertion à force du profilé dans les joints existants.

Localisation : **Ensemble des joints des panneaux préfabriqués.**

04.03.03. RAVALEMENT

04.03.03.01. Peinture sur façades

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture de ravalement de façade, à base de liant acrylique et siloxane en phase aqueuse, d'aspect minéral, sans odeur, à faible teneur en COV (composés organiques volatiles).

Y compris travaux préparatoires nécessaires du support avant mise en peinture (ragréage, enduit sur zones dégradées du support)

Caractéristiques :

- Peinture très mate et très opacifiante qui atténue facilement les défauts de support.
- Peinture qui pénètre en profondeur dans le support et présente une excellente adhérence, ce qui permet de l'appliquer directement, sans application préalable de sous-couche.
- Peinture adaptée aux fonds douteux tels que fonds alcalins, poreux, farinants ou pulvérulents. Sur ces fonds, la peinture sert à la fois de couche d'accrochage et de finition.

La peinture forme un film microporeux qui permet l'évacuation de l'humidité sous forme de vapeur d'eau. La peinture laisse respirer le support, tout en étant imperméable aux eaux de ruissellement.

Classification AFNOR NFT 36005

Famille 1 Classe 10 c

Supports :

Peinture destinée à la protection et à la décoration des fonds de maçonnerie peints ou non peints anciennes.

La peinture convient également sur fonds neufs ou anciens, même poreux ou pulvérulents.

Teintes :

Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Le produit devra permettre de garantir une excellente tenue des teintes dans le temps et excellente résistance aux UV.

Application du traitement adapté à la nature et à l'état des fonds, conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 59.1 (NF P 74-201 d'octobre 2000 - Peinture - Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales).

Localisation : **Pour les soubassements des façades du bâtiment.**
Pour les cheminées maçonnées en toiture.
Pour nez de dalle en périphérie et sous face de l'édicule d'entrée.
Pour supports murets en béton des murs d'enceinte sur toute la périphérie.
Emergence en béton de l'édicule ascenseur en toiture

04.03.03.02. Enduit ciment hydrofuge

Exécution d'enduit traditionnel en trois couches conformes au DTU 26-1 soit, avec addition d'hydrofuge, comprenant :

- Préparation de la surface à enduire, entoilage,
- Une première couche dit"gobetis"dosée à 500/600 kg de ciment CPA 450 par m³ de sable sec de granulométrie 0/3.15 mm,
- Une deuxième couche dite"corps d'enduit, au mortier bâtard dosé à 350/450 kg de ciment CPA 450 par m³ de sable sec de granulométrie 0/3.15 mm, épaisseur cumulée des deux premières couches comprises entre 15 et 20 mm de moyenne,
- Une troisième couche « dite de finition «au mortier bâtard dosé à 250/350 kg de ciment CPA 450 par m³ de sable sec de granulométrie : 0/3.15 mm, d'une épaisseur de l'ordre de 5 à 7 mm,
- Finition feutrée grise, destiné à rester apparent,
- Compris dressement des arrêtes et des cueillies.

Localisation : **Pour les cheminées maçonnées en toiture.**